Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_13-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N° DEL2026_04_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-huit mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LESPAGNOL Faustine ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

Absent :
LE BERRE Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 22 mai 2026
OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1 ;

VU l'avis favorable de la commission ressources humaines et du Comité Social Territorial, respectivement les 21 et 26 mai 2026,

Considérant qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications au tableau des emplois et des effectifs, afin notamment de tenir compte de départs en retraite d'agents, d'ajuster la durée hebdomadaire de certains postes et de créer de nouveaux postes pour répondre aux besoins de la Commune,

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20260529-DEL2026_04_13-DE

Considérant que les modifications effectuées portent notamment sur la modification du temps de travail de deux postes d'assistant des écoles maternelles (harmonisation des postes à 28h) et la création de deux nouveaux postes : un poste d'auxiliaire de puériculture au multi-accueil pour renforcer l'équipe et un poste de responsable ados dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle structure,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **MODIFIE LE POSTE CI-APRES AFIN D'AJUSTER SA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE, DANS LES CONDITIONS INDIQUEES EN ANNEXE :**
  - **SERVICE RESTAURATION : AGENT.E DE PLONGE ET D'ENTRETIEN : REST 8 ;**
- **SUPPRIME LES POSTES SCOL1 ET SCOL2 (ASSISTANT.E.S DES ECOLES MATERNELLES) AFIN DE PRENDRE EN COMPTE LA MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE SUR CES POSTES,**
- **CREE LES POSTES SCOL10 ET SCOL11 (ASSISTANT.E.S DES ECOLES MATERNELLES) DANS LES CONDITIONS CI-ANNEXEES,**
- **CREE UN POSTE PE15 (AUXILIAIRE DE PUERICULTURE) DANS LES CONDITIONS CI-ANNEXEES,**
- **CREE UN POSTE ANIM12 (RESPONSABLE ADOS) DANS LES CONDITIONS CI-ANNEXEES.**
- **APPROUVE LES MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS TELLES QU'ANNEXEES, APPLICABLES AU 28 MAI 2026.**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 29.05.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :